

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 mars 2024**  
Abergement-la-Ronce - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 60  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 67  
Date de la convocation : 15 mars 2024  
Date de publication : 28 mars 2024

### **Conseillers présents**

DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BONIN Jean-Luc	HENRY Micheline
MONNERET Christophe	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	SAGET Emmanuel
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	SANCEY Pascal
PECHINOT Jacques	MARCHAND Sylvette	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	MIRAT Maryline	GINET Gérard
STOLZ Julien	NONNOTTE-BOUTON Catherine	CALLEGHER Aline
TRONCIN Dominique	PRAT Hervé	LEGRAND Jean-Luc
BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel	LAGNIEN Jacques
CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul	
ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel	

### **Conseillers suppléés**

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine	DIEBOLT Alain suppléé par NOIROT Alain

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

ANTOINE Patricia donne procuration à ROCHE Paul  
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GERMOND Daniel donne procuration à DRAY Frédérique  
GIROD Isabelle donne procuration à MARCHAND Sylvette  
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline  
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à DAUBIGNEY Jean-Michel

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

FICHERE Jean-Pascal	FERNOUX-COUTENET Gérard	JARROT-MERMET Laëtitia
MICHAUD Dominique	GAGNOUX Jean-Baptiste	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
JEANNET Nathalie	CHAUTARD Christophe	JACQUOT Patrick
MEUGIN Olivier	CHAMPANHET Stéphane	MATHEZ Christian
GUERRIN Bernard	GOMET Nicolas	RIGAUD Fabien

**Objet : Convention de mandat avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne**

Rapporteur : Madame Séverine CALINON

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément dans le domaine de l'Enfance-Jeunesse.

A ce titre, elle exerce notamment les compétences suivantes :

- Coordination, gestion, qualification, maintien et développement de la politique d'offre d'accueil et d'animations périscolaires et extrascolaires,
- Création, aménagement, entretien et gestion des sites d'accueil et équipements périscolaires et extrascolaires,
- Restauration scolaire.

Par ailleurs, au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », il est reconnu d'intérêt communautaire « le portage et la réalisation d'un projet global de création, réhabilitation et extension de groupes scolaires regroupant à minima 3 communes, intégrant les services scolaires, périscolaires, de restauration scolaire et/ou extrascolaires, avec une répartition en fonction de la nature de l'activité considérée, de l'entité compétente et de ses attributions. »

Les communes de Biarne, Jouhe, Menotey, Chevigny, Rainans, Gredisans et Archelange ont récemment créé un Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Ainsi, afin de pouvoir accueillir l'ensemble des élèves, les 7 Communes du RPI et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaitent réhabiliter et réaliser une extension de l'école de Biarne pour créer un groupe scolaire, équipement partagé permettant d'accueillir les services scolaires, périscolaires et de restauration scolaire.

Dès lors, pour assurer ce projet, la Commune de Biarne met à disposition de la Communauté d'Agglomération la parcelle d'assiette de l'école et le bâtiment.

Pour l'exécution des travaux, la Communauté d'Agglomération souhaite confier un mandat de travaux à la Société Publique Locale (SPL) Grand Dole Développement 39. Dans le cadre de ce mandat, la SPL aura notamment pour missions : la consultation et la gestion de la maîtrise d'œuvre, la consultation et la gestion du marché de travaux, le suivi des travaux, la réception de l'ouvrage.

Le détail des missions ainsi confiées et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein du mandat ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la SPL Grand Dole Développement 39 pour la création d'un groupe scolaire à Biarne, telle que présentée en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN	POUR : 67	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

*Fait à Abergement-la-Ronce, le 21 mars 2024.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Actions Educatives/Enfance Jeunesse
- SPL Grand Dole Développement 39



*Jean-Pascal FICHERE.*